

SSIAP 1 : Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes - Agent de sécurité incendie

L'agent de service de sécurité incendie et d'assistance à personne est sensible à la prévention des risques incendie et intervient en cas d'incendie dans la prise en charge, l'évacuation des personnes et l'arrivée des secours.

Public concerné :

Toute personne postulant un emploi d'Agent de Sécurité-Incendie en Etablissement Recevant du Public (ERP) ou en Immeuble de Grande Hauteur (IGH) devant justifier des qualifications prévues par l'Arrêté du 2 Mai 2005 modifié (Arrêté du Ministère de l'Intérieur).

Prérequis :

- Avoir un certificat SST (sauveteur secouriste du travail), PSC1 (prévention et secours civique de niveau 1) encore valide (-2 ans) ou PSE 1 (premier secours en équipe de niveau 1) valide (-1 an).
- Satisfaire à une évaluation de la capacité du candidat à rédiger sur la main courante les anomalies constatées lors d'une ronde et à alerter les secours.
- Avoir un certificat médical d'aptitude de moins de trois mois.

Objectifs :

- Maîtriser les principes de la réglementation incendie des ERP et IGH.
- Assurer la fonction d'agent de service de sécurité incendie et assistant à personnes dans un établissement.
- Intervenir face à un départ d'incendie.

Durée : 67 heures de formation + 7 heures d'examen sur 11 jours.

Participants : 12 participants maximum par session.

Matériel :

Matériel de l'équipe de sécurité, extincteur, robinet d'incendie armé, colonnes sèches et humides, main courante, moyens de communication mobiles, fiche de consigne, documentation, SSI, ordinateur, matériel de projection.

Programme :

(Programme défini par le ministère de l'intérieur, arrêté du 2 Mai 2005.)

Le feu et ses conséquences : 6H

- Connaître le comportement du feu (combustion, propagation).

Sécurité incendie : 17H

- Principe de classement des bâtiments (ERP, IGH).
- Les principes fondamentaux de sécurité incendie.
- Desserte des bâtiments.
- Le cloisonnement d'isolation des risques.
- Evacuation du public et des occupants.
- Le désenfumage.
- L'éclairage de sécurité.
- Présentation des différents moyens de secours.

Installation technique du bâtiment : 9H

- Connaître les installations et équipements des bâtiments (installations électriques, ascenseurs et nacelles, installations fixes d'extinction automatique, colonnes sèches et humides, Système de sécurité incendie).

Le rôle et les missions des agents de sécurité incendie : 18H

- Le service de sécurité.
- Les consignes de sécurité et main courante.
- Le poste de sécurité.
- Les rondes de sécurité et la surveillance des travaux.
- Mise en œuvre des moyens d'extinction.
- Appels et réceptions des services publics de secours.
- Sensibilisation des occupants.

Concrétisation des acquis : 17H

- Visite applicative.
- Mise en situation d'intervention.
-

Validation de la formation :

- Epreuve écrite : QCM de 30 questions.
- Epreuve pratique individuelle : Ronde avec anomalie et sinistre.
- Accès au diplôme SSIAP 1 valable pendant 3 ans.